



ENTRUST

Service de diagnostic de conformité au RGPD

Êtes-vous conforme au Règlement général sur la protection des données ?

CARACTÉRISTIQUES

- Des recommandations techniques et des conseils sont fournis sur la manière de palier les manques détectés
- Une évaluation technique indépendante effectuée par un tiers pour établir votre niveau de préparation au RGPD
- Une analyse détaillée menée par des professionnels de la protection des données

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) concerne TOUTES les organisations qui traitent les données à caractère personnel des citoyens de l'Union européenne (UE). Le règlement prévoit des amendes pour les violations de données pouvant atteindre 4 % du chiffre d'affaires mondial ou 20 millions € (le montant le plus élevé étant retenu), des obligations de notification des violations et un « droit à l'oubli », entre autres clauses. Il est particulièrement important de noter que le règlement aborde le chiffrement, un domaine dans lequel Entrust possède une expertise technique clé. Le service de diagnostic de conformité au RGPD de Entrust peut aider les organisations à déterminer si elles sont conformes au RGPD et si elles disposent des ressources adéquates pour cette conformité.

Le processus de diagnostic de conformité au RGPD

Le diagnostic de conformité au RGPD se déroule en deux phases.

Phase 1 - Recueil de données

Le conseiller des services professionnels Entrust se rendra sur place pour examiner avec vous les données que votre organisation détient et qui sont pertinentes vis-à-vis du RGPD. Une analyse des sources de données sera effectuée ainsi que de la manière dont les données sont traitées par l'organisation et leur conformité avec les dispositions du RGPD. Le conseiller examinera également tous les processus en place nécessaires pour se conformer aux aspects du RGPD relatifs à l'envoi de rapports, notamment la communication d'informations aux personnes concernées et aux autorités de contrôle.

Entrust est en mesure de travailler avec différentes parties prenantes de votre organisation, notamment dans les domaines juridique, informatique, de la sécurité de l'information, des risques et de la conformité, afin de s'assurer que tous les aspects du RGPD sont couverts et que les différents services de l'organisation comprennent le rôle qu'ils jouent dans la conformité au règlement.

Entrust est en mesure de prendre en charge le recueil de données de différentes manières, ce qui peut comprendre des ateliers, des séminaires et des questionnaires.

Service de diagnostic de conformité au RGPD

Phase 2 - Analyse et rapport

Le conseiller analysera les données collectées au cours de la Phase 1 et produira un rapport et un ensemble de recommandations. Les recommandations peuvent inclure à la fois des changements techniques spécifiques axés sur le chiffrement et les domaines de processus opérationnels où il a été identifié que les politiques et processus internes pourraient être améliorés. Une présentation officielle des résultats et des recommandations sera faite à toutes les parties prenantes majeures.

La différence Entrust

En tant qu'entreprise spécialisée dans la sécurité des données, Entrust possède une grande expérience dans la mise en œuvre de solutions conçues pour sécuriser les données sensibles. Le chiffrement, en tant que technique de protection de la vie privée, est spécifiquement mentionné dans le RGPD. Les plus grandes organisations financières, gouvernementales, commerciales et autres font confiance à nos produits et services de protection des données pour protéger leurs données les plus cruciales.

Nous disposons également d'une connaissance approfondie des aspects juridiques et réglementaires de la protection des données, et d'une grande expérience en matière d'évaluation des risques, de conformité et d'audit. Nous comprenons que la sécurité des données concerne non seulement la technologie, mais aussi les politiques, les processus et les procédures.

Fonctionnalités principales

Le diagnostic de conformité au RGPD couvre les domaines suivants :

- Analyse des sources de données à caractère personnel et lien avec le cadre du RGPD
- Analyse des solutions de traitement des données et mise en œuvre de la « confidentialité par défaut ».
- Capacité de l'organisation à rendre compte de l'utilisation des données à caractère personnel/des données à caractère personnel particulières
- Capacité de l'organisation à répondre aux demandes d'accès des personnes concernées
- Analyse de la capacité de l'organisation à procéder à la notification d'une violation de données au régulateur et aux parties concernées
- Analyse de l'approche relative à l'analyse d'impact sur la protection des données (DPIA)
- Capacité de l'organisation à mettre en œuvre les exigences du « droit à l'oubli » et du « droit à la portabilité des données » du RGPD

En savoir plus

Pour en savoir plus sur les HSM nShield® de Entrust, rendez-vous sur [entrust.com/fr/HSM](https://www.entrust.com/fr/HSM)

Pour en savoir plus sur les solutions de protection numérique de Entrust pour les identités, l'accès, les communications et les données, rendez-vous sur [entrust.com/fr](https://www.entrust.com/fr)

Découvrez-en plus sur
[entrust.com/fr/HSM](https://www.entrust.com/fr/HSM)

